

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 2 MARS 2021**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 mars 2021, à 20 heures 00 minutes

Considérant l'arrêté 2020-084 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, les membres du Conseil municipal de Saint-Valentin ont tenu la séance via vidéoconférence Zoom à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2021-03-043

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2021-03-044

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021–

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021.

2021-03-045

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	69245	exploitation des eaux usées	2,233.64\$
- Entreprises GM St-Blaise	14755	contrat déneigement 4 de 6	15,330.00\$
- Entreprises GM St-Blaise	14711	sel et abrasif au 31/01/2021	136.82\$
- Entreprises GM St-Blaise	14723	sel et abrasif au 08/02/2021	957.74\$
- Entreprises GM St-Blaise	14733	sel et abrasif au 15/02/2021	273.64\$

- Entreprises GM St-Blaise	14754	sel et abrasif au 22/02/2021	1,094.56\$
- Entreprises GM St-Blaise	14759	sel et abrasif au 28/02/2021	889.34\$
- Eurofins Environex	652264	analyse d'eau	96.01\$
- Steve 3D	1564	transport personnage	574.88\$
- Steve 3D	1558	paiement final 2 personnages	9,485.44\$
TOTAL :			31,072.07 \$

2021-03-046

Acceptation des comptes à payer en février 2021 (document 1-A)-
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 2 mars 2021 au montant de 85,034.13\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de février 2021 au montant de 85,034.13\$ à être payés en mars 2021, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la secrétaire trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2021-03-047

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou du directeur général adjoint –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale ou le directeur général adjoint au montant 386.36\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Cartouches Certifiées	encre pour imprimante	118.18\$
- Poste Canada	timbres Capital de l'Amour	268.18\$

2021-03-048

Certificat de disponibilité des fonds de la secrétaire-trésorière –
La secrétaire-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la secrétaire-trésorière.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
 Secrétaire-trésorière

2021-03-049

Adoption du règlement 492 relatif à l'abrogation des règlements–
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
 RÈGLEMENT NUMÉRO 492

Règlement numéro 492 relatif à l'abrogation des règlements.

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 2 février 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à la majorité du Conseil,

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1. TITRE DU REGLEMENT.

Le présent règlement est intitulé : Règlement relatif à l'abrogation des règlements.

ARTICLE 2. RÈGLEMENT ABROGÉS

Le présent règlement abroge spécifiquement les règlements énumérés ci-dessous ainsi que toute disposition de tout autre règlement portant sur les mêmes objets que celles prévues auxdits règlements abrogés.

Règlement 150 adopté en 1955

Décharge du milieu des terres du haut du rang Pir-Vir
Ce règlement n'a pas été retrouvé.

Règlement 151

Date des élections municipales.

Règlement 152

Règlement non trouvé.

Règlement 153 adopté en 1961

Travaux d'hiver.
Ce règlement n'a pas été retrouvé.

Règlement 154 adopté en 1962

Interdiction de stationner des deux côtés de la voie ferrée.
Ce règlement n'a pas été retrouvé.

Règlement 155

Règlement non trouvé.

Règlement 156 adopté en 1966

Contre l'ouverture d'un dépotoir à Saint-Valentin.

Règlement 157 adopté en 1971

Emprunt pour achat de machinerie.

Règlement 158 adopté en 1971

Construction d'habitations familiales ou autres bâtisses sur un terrain à partir de 100 pi par 100 pi.

Règlement 160 adopté en 1979

Relatif à la construction, à l'usage des bâtiments et des terrains dans la corporation municipale de Saint-Valentin.

Règlement 163

Règlement non trouvé.

Règlement 164

Pour payer les expropriations des terrains afin de creuser le fossé de chaque côté sur une partie de la 4^{ième} Ligne.

Règlement 166 adopté en 1980

Éclairage des voies, places publiques et établissements de la corporation municipale de Saint-Valentin.

Règlement 173 adopté en 1981

Pour pouvoir ramasser les vidanges dans la municipalité de Saint-Valentin.

Règlement 174 adopté en 1983

Détermination des clauses de l'entente intermunicipale concernant l'application du décret 1886-81, relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées.

Ce règlement n'a pas été retrouvé.

Règlement 176 adopté en 1983

Pour pourvoir à un service d'incendie en commun.

Ce règlement n'a pas été retrouvé.

Règlement 178 adopté en 1985

Concernant le transport adapté aux personnes handicapées.

Règlement 179 adopté en 1985

Taxe spéciale pour le coût d'enlèvement des ordures ménagères.

Règlement 180 adopté en 1985

Règlement pour couvrir les dépenses du budget.

Règlement 181 adopté en 1985

Frais d'administration de 2% par mois, sur les comptes de taxes impayés après 30 jours. Ce règlement n'a pas été retrouvé.

Règlement 182 adopté en 1986

Entente pour la protection contre l'incendie avec la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Ce règlement n'a pas été retrouvé.

Règlement 184 adopté en 1987

Entente relative à l'entraide mutuelle pour les incendies.

Règlement 185 adopté en 1987

Entente pour les incendies avec Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Règlement 186 adopté en 1990

Décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule.

Règlement 190 adopté en 1991

Pour amender le règlement 187 (qui était déjà abrogé).

Règlement 199 adopté en 1993

Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 1993.

Règlement 204 adopté en 1994

Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 1994.

Règlement 206 adopté en 1994

Règlement autorisant la signature d'une entente intermunicipale entre les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Valentin concernant l'entretien du chemin 3^e Ligne et du chemin 4^e Ligne.

Règlement 212 adopté en 1994

Amendant le règlement relatif à la tarification (qui est déjà abrogé).

Règlement 213 adopté en 1994

Règlement autorisant la signature d'une entente intermunicipale entre les municipalités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Valentin concernant l'entretien des chemins de fer.

Règlement 214 adopté en 1994

Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 1995.

Règlement 215 adopté en 1994

Règlement pour changer la journée des sessions ordinaires du conseil.

Règlement 219 adopté en 1995

Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 1996.

Règlement 220 adopté en 1996

En vue d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services de protection des incendies.

Règlement 224 adopté en 1996

Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 1997.

Règlement 225 adopté en 1997

Modifiant le règlement 198 concernant la tarification (qui est déjà abrogé).

Règlement 227 adopté en 1997

Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 1998.

Règlement 228 adopté en 1998

Modifiant le règlement 227 pour fixer un nouvel échéancier concernant l'expédition des comptes de taxe et la date d'échéance du versement unique ou le premier versement des taxes foncières pour l'année 1998.

Règlement 236 adopté en 1999

Modifiant le règlement 186 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule.

Règlement 239 adopté en 1999

Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de protection pour les incendies entre la municipalité de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix et la municipalité de Saint-Valentin.

Règlement 240 adopté en 1999

Entente relative au service des premiers répondants.

Règlement 243 adopté en 2000

Concernant les permis et certificats numéro 194 et le règlement numéro 195 afin d'y prévoir des dispositions favorisant la protection des boisés.

Règlement 253 adopté en 1999

Règlement concernant le bruit.

Règlement 258 adopté en 1999

Autorisant les agents de la SQ à délivrer des constats d'infraction.

Règlement 263 adopté en 1999

Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2000.

Règlement 284 adopté en 2000

Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2001 et les conditions de perception.

Règlement 285 adopté en 2001

Tarif lors d'une intervention des premiers répondants.

Règlement 286 adopté en 2001

Règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien du Ruisseau Jackson.

Règlement 287 adopté en 2001

Relatif aux chiens.

Règlement 297 adopté en 2001

Règlement pour fixer les taux de taxe pour l'exercice financier 2002 et les conditions de perception.

Règlement 302 adopté en 2002

Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2003 et les conditions de perception.

Règlement 310 adopté en 2004

Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2004 et les conditions de perception.

Règlement 312 adopté en 2004

Pour fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux et les conditions de perception pour l'année 2005.

Règlement 318 adopté en 2005

Pour fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux et les conditions de perception pour l'année 2006.

Règlement 320 adopté en 2006

Pour reporter l'assemblée régulière du 1^{er} août 2006.

Règlement 326 adopté en 2006

Pour fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux et les conditions de perception pour l'année 2006.

Règlement 327 adopté en 2007

Pour reporter l'assemblée régulière du 6 février 2007.

Règlement 329 adopté en 2007

Règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien du Ruisseau Jackson.

Règlement 334 adopté en 2007

Pour reporter l'assemblée régulière 7 août 2007.

Règlement 338 adopté en 2007

Autorisant la conclusion d'une nouvelle entente portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Remi.

Règlement 341 adopté en 2007

Pour fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux et les conditions de perception pour l'exercice financier 2008.

Règlement 345 adopté en 2007

Règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien de la branche 19 du Ruisseau Jackson.

Règlement 347 adopté en 2008

Pour reporter l'assemblée régulière 5 août 2008.

Règlement 350 adopté en 2008

Relatif aux chiens.

Règlement 352 adopté en 2008

Relatif à la réfection de la Montée Guay.

Règlement 368

Abrogeant le règlement 344 relatif à l'acquisition à des fins municipales d'une partie du lot 355 et d'une partie du lot 356 du cadastre de la paroisse de Saint-Valentin sur lesquelles est érigé un bâtiment portant le numéro civique 837 chemin de la 4^e Ligne.

Règlement 370

Pour abroger le règlement 344 relatif à l'acquisition de l'ancien magasin général.

Règlement 373

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité et les conditions de perception pour l'exercice financier 2010.

Règlement 374

Relatif à la répartition des coûts d'entretien de la branche 4 du Grand Ruisseau.

Règlement 375

Relatif à la répartition des coûts d'entretien de la branche 15 du cours d'eau Jackson.

Règlement 376

Relatif à la répartition des coûts d'entretien de la branche 16 du cours d'eau Jackson.

Règlement 380

Remplaçant l'article 20 du règlement 249 qui est abrogé.

Règlement 382 adopté en 2010

Relatif aux chats.

Règlement 384 adopté en 2010

Relatif à la tarification des services des premiers répondants.

Règlement 391

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité et les conditions de perception pour l'exercice financier en 2011.

Règlement 394

Relatif à la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal.

Règlement 402

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité et les conditions de perception pour l'exercice financier 2012.

Règlement 403

Relatif à la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal.

Règlement 415

Règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien de la branche 3 du Grand Ruisseau.

Règlement 416

Règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien des branches 2 et 3 du Pir-Vir.

Règlement 421

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité de Saint-Valentin et les conditions de perception pour l'exercice financier 2013.

Règlement 422

Relatif à la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal en 2013.

Règlement 423

Règlement autorisant les agents de la paix de la Sûreté du Québec à émettre des constats et à initier des poursuites au nom de la Municipalité.

Règlement 424

Règlements sur les systèmes d'alarme.

Règlement 425

Règlement sur le colportage et la sollicitation.

Règlement 426

Règlement sur la circulation.

Règlement 427

Règlement sur les animaux.

Règlement 428

Règlement sur le bruit.

Règlement 429

Règlement sur les imprimés érotiques.

Règlement 430

Règlement sur la paix publique.

Règlement 431

Règlement sur les salles d'amusement.

Règlement 436

Rémunération du personnel électoral.

Règlement 443

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité de Saint-Valentin et les conditions de perception pour l'exercice foncier 2014.

Règlement 444

Relatif à la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal 2014.

Règlement 447

Relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau situé sur une partie du lot 385 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin.

Règlement 451

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité de Saint-Valentin et les conditions de perception pour l'exercice foncier 2015.

Règlement 452

Relatif à la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal 2015.

Règlement 454

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité de Saint-Valentin et les conditions de perception pour l'exercice foncier 2016.

Règlement 455

Relatif à la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal 2016.

Règlement 455

Relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Grand Ruisseau.

Règlement 464

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité de Saint-Valentin et les conditions de perception pour l'exercice foncier 2017.

Règlement 465

Règlement relatif à la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal.

Règlement 466

Règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Haut de terre, concession sud 2^e Ligne.

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément selon la loi.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière

2021-03-050

Adoption du règlement 493 relatif à la modification du règlement 491 de la taxation pour l'entretien du réseau d'égout et de traitement des eaux usées –
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
RÈGLEMENT NUMÉRO 493

Règlement numéro 493 relatif à la modification du règlement 491 de la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal.

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 2 février 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à la majorité du Conseil,

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1. TITRE DU RÈGLEMENT.

Le présent règlement est intitulé : Règlement relatif à la modification du règlement 491 de la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal.

**ARTICLE 2. MODIFICATION DATE DE
PAIEMENT PAR VERSEMENTS.**

L'article 3 du règlement 491 est modifié en remplaçant la date du premier versement par le 1^{er} mai 2021.

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément selon la loi.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière

2021-03-051

Avis de motion : Permis et certificat –

Madame Michelle Richer, conseillère, donne avis qu'elle présentera ou fera présenter, lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement relatif aux permis et certificats.

2021-03-052

Présentation du règlement 494 relatif aux permis et certificats –

Madame Michelle Richer présente le règlement relatif aux permis et certificats. Elle mentionne que ce règlement identifiera les travaux assujettis à l'obtention d'un permis de construction ainsi que les travaux assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation. Il précisera les documents requis à l'appui ainsi que les modalités de délivrance d'un permis de construction et d'un certificat d'autorisation.

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater la présentation et le dépôt du projet de règlement 494.

2021-03-053

Avis de motion : Tarification permis et certificat –

Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif aux tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats d'autorisation et les services rendus par la municipalité.

2021-03-054

Présentation du règlement 495 relatif aux tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats d'autorisation et les services rendus par la municipalité –

Monsieur Pierre Vallières, conseiller, présente le règlement 495 relatif aux tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats d'autorisation et les services rendus par la municipalité.

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater la présentation et le dépôt du projet de règlement 495.

2021-03-055

Désignation d'un secrétaire pour le Comité Consultatif d'Urbanisme –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de nommer Monsieur Serge Gibeau, inspecteur et urbaniste de la municipalité à titre de secrétaire du Comité Consultatif d'Urbanisme.

2021-03-056

Demande de dérogation mineure –

Madame Brigitte Garceau, directrice générale présente la demande de dérogation mineure soumise par Madame Hélène Landry pour reconnaître la superficie des lots constituant le chemin d'accès au lot 5411478 sur lequel sera érigée une habitation unifamiliale:

Lot 6413 484 d'une superficie de 874.3 mètres carrés

Lot 5413 486 d'une superficie de 83,94 mètres carrés

Lot 5413 489 d'une superficie de 499 mètres carrés

Pour donner suite à une demande de la CPTAQ à l'effet d'incorporer le chemin d'accès au lot 5411478.

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la demande de Madame Hélène Landry.

2020-03-057

Dépôt procès-verbal CCU du 24 février 2021 –

Madame Brigitte, directrice générale, dépose le rapport du CCU recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure soumise par Madame Hélène Landry.

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du procès-verbal du CCU du 24 février 2021.

2021-03-058

Approbation, s'il y a lieu d'une demande de dérogation mineure –

CONSIDERANT QUE le CCU a formulé une recommandation favorable à l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et il est résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver la dérogation mineure pour reconnaître la superficie des lots constituant le chemin d'accès au lot 5411478 sur lequel sera érigée une habitation unifamiliale:

Lot 6413 484 d'une superficie de 874.3 mètres carrés

Lot 5413 486 d'une superficie de 83,94 mètres carrés

Lot 5413 489 d'une superficie de 499 mètres carrés

Pour donner suite à une demande de la CPTAQ à l'effet d'incorporer le chemin d'accès au lot 5411478.

2021-03-059

Employé municipal des travaux d'été : dates d'emploi –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'établir la période d'emploi de Monsieur Louis Rémillard, employé des travaux d'été, du 3 mai au 22 octobre 2021 et que les heures de semaines de travail soit d'un minimum de 32 heures à un maximum de 40 heures.

2021-03-060

UPA : Demande de report de paiement de taxes municipales en lien avec le non-applicable du crédit MAPAQ –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater la lettre de l'UPA pour la demande de report de paiement de taxes municipales en lien avec le non-applicable du crédit MAPAQ.

2021-03-061

Poste Canada : Appui envers la campagne « Vers des collectivités durables » -

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale ;

ATTENDU QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande ;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

ATTENDU QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules ;

ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires ;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible ;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste ;

ATTENDU QUE le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution ;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Valentin appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour y joindre une copie de la présente résolution.

- 2021-03-062 Service de perception de compte dans les autres institutions financières –
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adhérer au Service de perception de compte (SPC) dans les institutions financières suivantes et de consentir au frais d'adhésion le cas échéant :
- Banque Royale : sans frais d'adhésion;
 - Banque Nationale : sans frais d'adhésion;
 - Banque Laurentienne : sans frais d'adhésion;
 - Banque Scotia : sans frais d'adhésion;
 - Banque TD : frais d'adhésion de 125.00\$;
 - Banque HSBC : sans frais d'adhésion.
- 2021-03-063 Autorisation de signatures pour le contrat de service relatif à la gestion des appels 9-1-1 –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Madame Brigitte Garceau, directrice générale et Monsieur Pierre Chamberland, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valentin, le contrat de service relatif à la gestion des appels 9-1-1 entre (CAUCA) et la Municipalité de Saint-Valentin, et ce, pour une période cinq (5) ans.
- 2021-03-064-1 CRSBPM –
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :
- D'autoriser le paiement de la tarification 2021 pour la période de janvier à mars au montant de 551.35\$ et d'avril à décembre au montant 1,654.04\$ taxes en sus au CRSBPM;
 - D'autoriser le paiement des frais d'exploitations 2021 pour la période de janvier à mars au montant de 204.93\$ et d'avril à décembre au montant 614.79\$ taxes en sus au CRSBPM.
- 2021-03-064-2 CRSBPM : nomination –
Sur la proposition de Monsieur Robert van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de nommer Monsieur Luc Van Velzen à titre de représentant désigné pour la Municipalité de Saint-Valentin au CRSBPM.
- 2021-03-065 Renouvellement adhésion COMBEQ 2021 –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de Monsieur Serge Gibeau à la COMBEQ pour l'année 2020 au coût de 436.44\$ taxes incluses.
- 2021-03-066 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec –
ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;
- ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de :

- Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;
- De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

2021-03-067

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité de constater le dépôt de la correspondance suivante ainsi que les ajouts de correspondance reçue des citoyennes et des citoyens :

1. Commission scolaire des Hautes-Rivières : Consultation – Plan triennal de répartition et de destination des immeuble – 2021-2024;
2. Fondation Santé : Remerciement pour le don;
3. Demande de Mme Loraine Thibault, sur la satisfaction du Conseil de la participation au festival 2021 et la comparaison des coûts du festival en période de pandémie versus au festival régulier et ce qu'ils en dénotent;
4. Demande d'information en rapport à l'ordre du jour de Mme Mariette Brouillard et M. Gaétan Fortin ainsi que de souligner au MTQ le bon travail du déneigement effectué par le contracteur.

2021-03-068

Les Paroisses de la Frontière : Demande don –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- De constater le dépôt de la demande de dons reçue des Paroisses de la Frontière,
- De transmettre à la Fabrique de Saint-Valentin la demande de don ainsi que l'information sur l'organisme l'OPEQ qui offre des ordinateurs remontés à moindre coût.

2021-03-069

Festival de la Saint-Valentin : Dépôt rapport d'activité de 2021 –
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du rapport d'activités du Festival de la Saint-Valentin 2021 et que ce rapport soit transmis à Mme Thibault pour donner suite à sa demande.

2020-03-070

Levée de la séance ordinaire –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:39 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière